

MaxCel
RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES
VÉGÉTAUX
COMMERCIAL

ATTENTION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

GARANTIE : 6-benzyladenine. ...1.9 % par poids.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28851
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Lot. No.

Date de fabrication:

Contenu net (Litres): 3.8

Numéro EPA Est.

Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, Illinois 60048 USA

Valent BioSciences Canada, Ltée
40 King Street West, Suite 2100
Toronto, Ontario M5H3C2

MODE D'EMPLOI:

IMPORTANT: Avant l'application, bien lire toutes les directives. Utiliser le régulateur de croissance des végétaux MaxCel seulement comme prescrit.

Le régulateur de croissance des végétaux MaxCel contient 1.9% (v/v) 6-benzyl adénine (6BA). 6BA est un régulateur de croissance des végétaux appartenant au groupe de régulateurs de croissance connu sous le nom de cytokinines.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.

Pulvérisation pneumatique: Ne pas diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. Éviter de pulvériser lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/heure au site de pulvérisation. La mesure de la vitesse du vent doit se faire à l'extérieur de la zone à pulvériser face au vent. Ne pas appliquer du haut des airs.

- Appliquer le matin ou en soirée lorsque les conditions favorisent un séchage lent (des températures plus fraîches et une humidité plus élevée) afin d'assurer une absorption adéquate du produit.
- Éviter de pulvériser lorsque le feuillage est visiblement mouillé par la rosée.
- Pour minimiser la production de mousse de la solution de pulvérisation, diminuer l'agitation et ajouter le produit au réservoir après le remplissage de la ½ de sa capacité avec de l'eau.
- Pour optimiser les résultats, le pH de l'eau devrait être entre 5 et 7; le pH ne devrait pas être supérieur à 8,5.
- Aucun surfactant n'est requis.
- Appliquer dans une quantité suffisante d'eau afin de bien recouvrir le feuillage et les fruits. Utiliser un équipement de pulvérisation calibré pour assurer une application uniforme. Ajuster les volumes d'eau selon le calibre des arbres et l'espacement. Dans la plupart des cas, il a été démontré que des volumes de pulvérisation d'environ 1000 L à l'hectare par pulvérisation sont adéquats.
- Ne pas dépasser un total de 22,5 litres (446 grammes de 6BA) à l'hectare par saison pour toutes les utilisations.
- Diriger 80 % de la pulvérisation dans les 2/3 supérieurs du couvert végétal des arbres.
- Les applications seront plus efficaces lorsque la température maximale le jour de l'application et les 2-3 jours suivants est de 18 °C ou plus élevée.
- Éviter de pulvériser le régulateur de croissance des végétaux MaxCel lorsque les températures ambiantes sont supérieures à 30°C.

POMMES

UTILISATION	Dose d'application	Volume de pulvérisation	Moment de la pulvérisation
Pour améliorer le calibre du fruit ¹	Appliquer 10 à 50 ppm de pulvérisation concentrée. (consulter le tableau de dilution)	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète des feuilles et des fruits sans perte excessive. Environ 1000 litres à l'hectare.	Effectuer 2-4 applications, en débutant au stade calice, en continuant à intervalles de 3-10 jours.
Pour l'éclaircissage des fruits, le calibre et une amélioration du retour de la floraison	Appliquer 75 à 200 ppm de pulvérisation ² concentrée. (consulter le tableau de dilution)	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète des feuilles et des fruits sans perte excessive. Environ 1000 litres à l'hectare.	Appliquer lorsque le diamètre moyen des fruits centraux est entre 5-15 mm de diamètre. Ne pas appliquer plus de deux fois dans une saison. ³

¹ Cette utilisation peut provoquer l'éclaircissage des fruits dans certaines variétés faciles à éclaircir et/ou en présence de conditions favorables à l'éclaircissage.

² Utiliser des doses supérieures dans les vergers ayant un historique d'être difficiles à éclaircir et en présence de conditions climatiques fraîches.

³ Habituellement, une seule application est recommandée pour l'éclaircissage des fruits. Si une deuxième application est désirée pour obtenir un éclaircissage additionnel :

1. Prévoir 7-10 jours pour observer l'effet de la première application.
2. Pulvériser la deuxième application avant que le diamètre moyen des fruits centraux ne soit supérieur à 20 mm de diamètre.

Ne pas appliquer dans les 86 jours avant la récolte.

Ne pas appliquer plus qu'un total de 22,5 litres (446 grammes de 6BA) à

l'hectare par saison pour toutes les

utilisations.

Tableau de dilution du régulateur de croissance des végétaux MaxCel

Quantité de régulateur de croissance des végétaux MaxCel requise par volume de pulvérisation pour obtenir des concentrations en ppm données.

Quantité de Solution Litres (L)	Concentration								
	10 ppm	25 ppm	50 ppm	75 ppm	100 ppm	125 ppm	150 ppm	175 ppm	200 ppm
380 (100 gal U.S.)	190 ml	475 ml	950 ml	1,42 L	1,9 L*	2,38 L	2,85 L	3,33 L	3,8 L
1000	470 ml	1,25 L	2,5 L	3,75 L	5,00 L	6,25 L	7,50 L	8,75 L	10 L

*Pour une solution de 100 ppm appliquée sur 0,4 Ha (1 acre)

COMPATIBILITÉ:

Le régulateur de croissance des végétaux MaxCel est compatible avec une vaste gamme de produits pour l'éclaircissage et de pesticides, dont les formulations de SEVIN. Si la compatibilité du régulateur de croissance des végétaux MaxCel avec un autre produit et l'effet sur le plant ne sont pas connus, il devrait être testé sur une petite échelle. Ne pas appliquer les combinaisons de mélanges en réservoir à moins que votre expérience vécue ne vous ait indiqué que le mélange est efficace et n'occasionnera pas de problèmes d'application et n'endommagera pas le plant.

SEVIN est une marque de commerce de Bayer Crop Sciences.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants imperméables lors de la manipulation, le mélange/chargement ou l'application du produit et pendant toutes les opérations de nettoyage/ réparation. Après la manipulation, bien se laver à l'eau et au savon.

Enlever tout vêtement contaminé et le laver avant de le porter à nouveau.
Ne pas retourner sur les lieux traités et en interdire l'accès pendant 12 heures après l'application.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU/ LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Toxique pour certains insectes bénéfiques.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Réduire la dérive de pulvérisation pour diminuer les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats à proximité du site pulvérisé tels que les haies et les régions boisées.

ENTREPOSAGE :

Entreposer à des températures inférieures à 25°C. Entreposer le contenant en position verticale, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Si le produit a été entreposé pendant une longue période, agiter vigoureusement ou mélanger le contenu pour assurer une suspension uniforme. Ce produit devrait être utilisé avant la date de péremption apparaissant sur la présente étiquette.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))